

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/11/2025 - 35291 - 2022 B 05087 - 912 861 317 - 2FAJ TAXI



31291

- 7 NOV. 2025

N° 2031-SD

(2024)

**IMPÔT SUR LE REVENU**  
Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le | 01012024 Régime "simplifié d'imposition"  ou "réel normal"  (cocher la ou les cases correspondantes)  
 et clos le | 31122024 Option pour la comptabilité super-simplifiée  TVA   
 Option pour le régime de la taxation au tonnage

**A IDENTIFICATION**

SASU 2FAJ TAXI  
138 RUE GABRIEL PERI  
93200 Saint-Denis  
Mél : comptabilite@csgt.fr  
Téléphone : 0130766330

Identification du destinataire :  
Préciser : l'ancienne adresse en cas de changement :

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

**B DIVERS**

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

TRANSPORT DE VOYAGEURS PAR TAXIS

Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case)

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (voir renvois page 4)

Col. 1 Col. 2

<b>1 Résultat fiscal</b> Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	9 331	
<b>2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers</b> (compris dans les résultats ci-dessus)		
-Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu.....	a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants .....	b	
revenus nets exonérés (a - b).....	c	
-Revenus soumis à l'impôt sur le revenu .....	d	Total c + d.....
<b>3 Total</b>	9 331	
<b>4 Bénéfice imposable</b> (col. 1 - col.2) ou <b>Déficit déductible</b> (col.2 - col.1)	9 331	
<b>4 bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%</b>		
<b>4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)</b>		
-Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes du CGI :	e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecimes.	f	

<b>5 Plus-values</b>	taxées selon les règles prévues pour les particuliers	à court terme et à long terme exonérées	à long terme imposables à 12,8 %
	à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies 1-1 du CGI.)	dont plus-values à long terme exonérées (Art. 151 septies A du CGI)	dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septiers A et 238 quindecies)

**6 Exonérations et Abattements**

Entreprise nouvelle art. 44 sexies  ZRR art. 44 quindecies  Autres dispositifs  Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies)   
 ZFU art. 44 octies et 44 octies A  Zone franche d'activités art. 44 quaterdecies  Jeune entreprise (JEI)  Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art 244 quater W)   
 Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies  Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies  Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies   
 Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %  sur le bénéfice professionnel

**7 BIC non professionnels (2031 Bis-SD) a-BÉNÉFICE**

b-DÉFICIT

**- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).**

PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecimes)  Moins-values à court terme (Art. 39 duodecimes)

**- Plus-values**

PV nettes à long terme imposables à 12,8 %

- Exonération ou abattement pratiqué (art. 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel

**8 Régime des sociétés de personnes**

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.  
 Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

**9 Comptabilité informatisée**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE

**D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE**

(cf notice de la déclaration n°2031-SD))

**Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %**ECF  Désignation du prestataire :CGA/OMGA  Viseur ou certificateur conventionné **Nom, adresse, téléphone, télécopie :**

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA/OMGA ou du viseur conventionné

ou du certificateur conventionné :

- N° d'agrément du CGA/OMGA/Viseur/Certificateur

--	--	--	--	--	--

À ..... le 24022025

Signature et  
qualité du déclarant

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Si déposé néant, cochez la case

# IMPÔT SUR LE REVENU

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031-SD

N° 2031 Bis-SD  
(2024)

### E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 am. III au CGI).

#### ASSOCIÉS PERSONNES MORALES

Identification, adresse, qualité des associés	Siren	Quote-part du bénéfice ou du déficit	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

#### ASSOCIÉS PERSONNES PHYSIQUES

Num. prénom, adresse, qualité des associés	Gérant	Numéro fiscal	Date et lieu de naissance (commune, n° département et pays)	Quote-part du bénéfice ou déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou déficit non-professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit

Sociétés en commandite simple  montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2024

# IMPÔT SUR LE REVENU

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031-SD

**N° 2031 Bis-SD**  
(2024)

### F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles<sup>①</sup>, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice, 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD.

Exercice 2024

Montant des :

- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

### G DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

<b>RÉMUNÉRATIONS</b>	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de l'année N, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*).....	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*).....	
	(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

#### PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value <sup>④</sup>

④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

### I BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

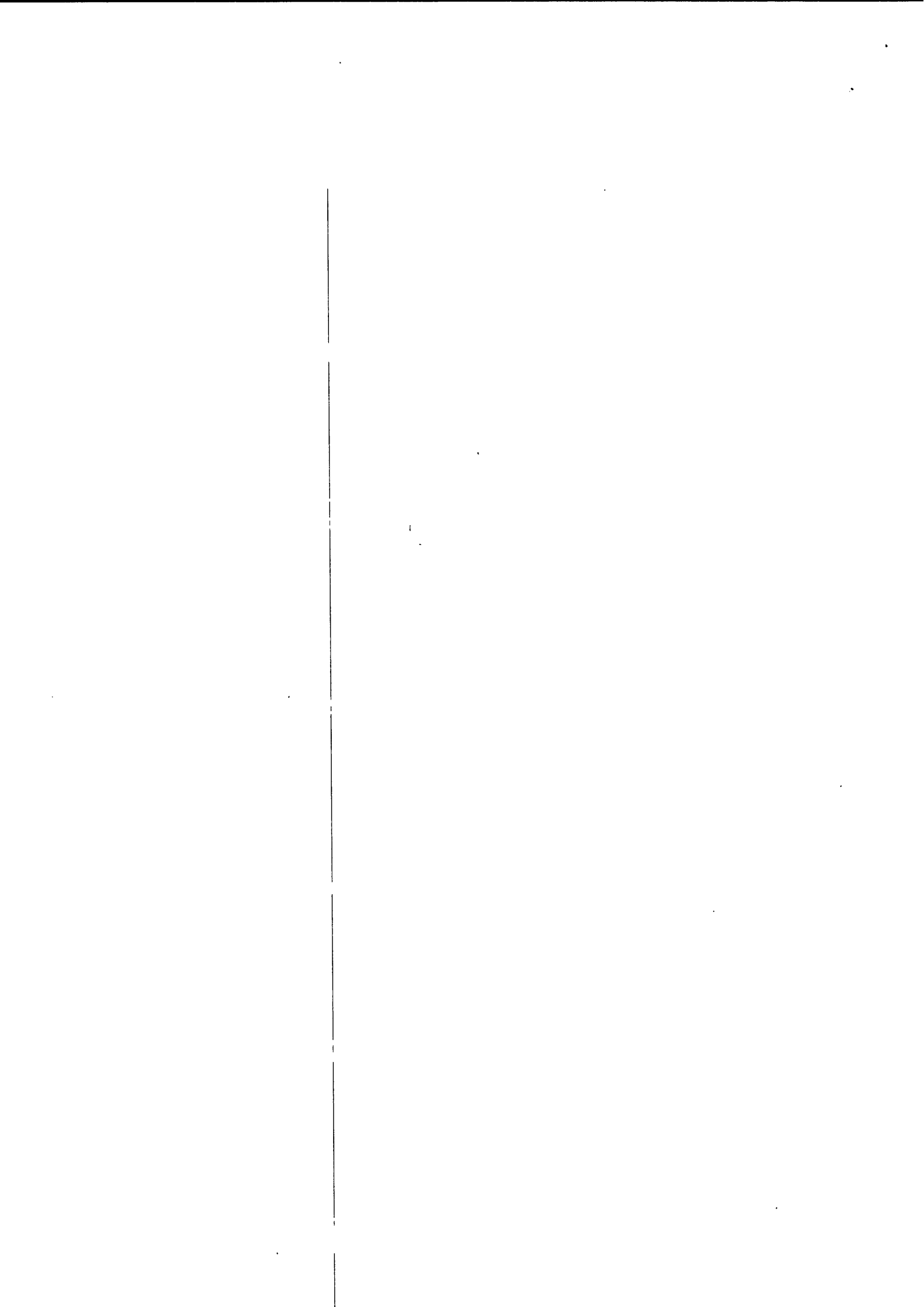
## ATTESTATION D'ADHÉSION

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME AGRÉÉ :	
DÉNOMINATION :	
ADRESSE :	
N°SIRET :	
N°D'AGRÉMENT :	

Numéro d'ordre de l'attestation	
---------------------------------	--

IDENTIFICATION DE L'ADHÉRENT :	
NOM :	SASU 2FAJ TAXI
PROFESSION :	
LIEU D'EXERCICE :	Saint-Denis
N°SIRET :	91286131700010
Date d'adhésion :	
Date de fin d'adhésion :	
Date de clôture de l'exercice :	31122024
Zone de texte libre	

Date d'exclusion de l'adhérent OGA pour cause de manquements à des obligations fiscales ou comptables	
---	--

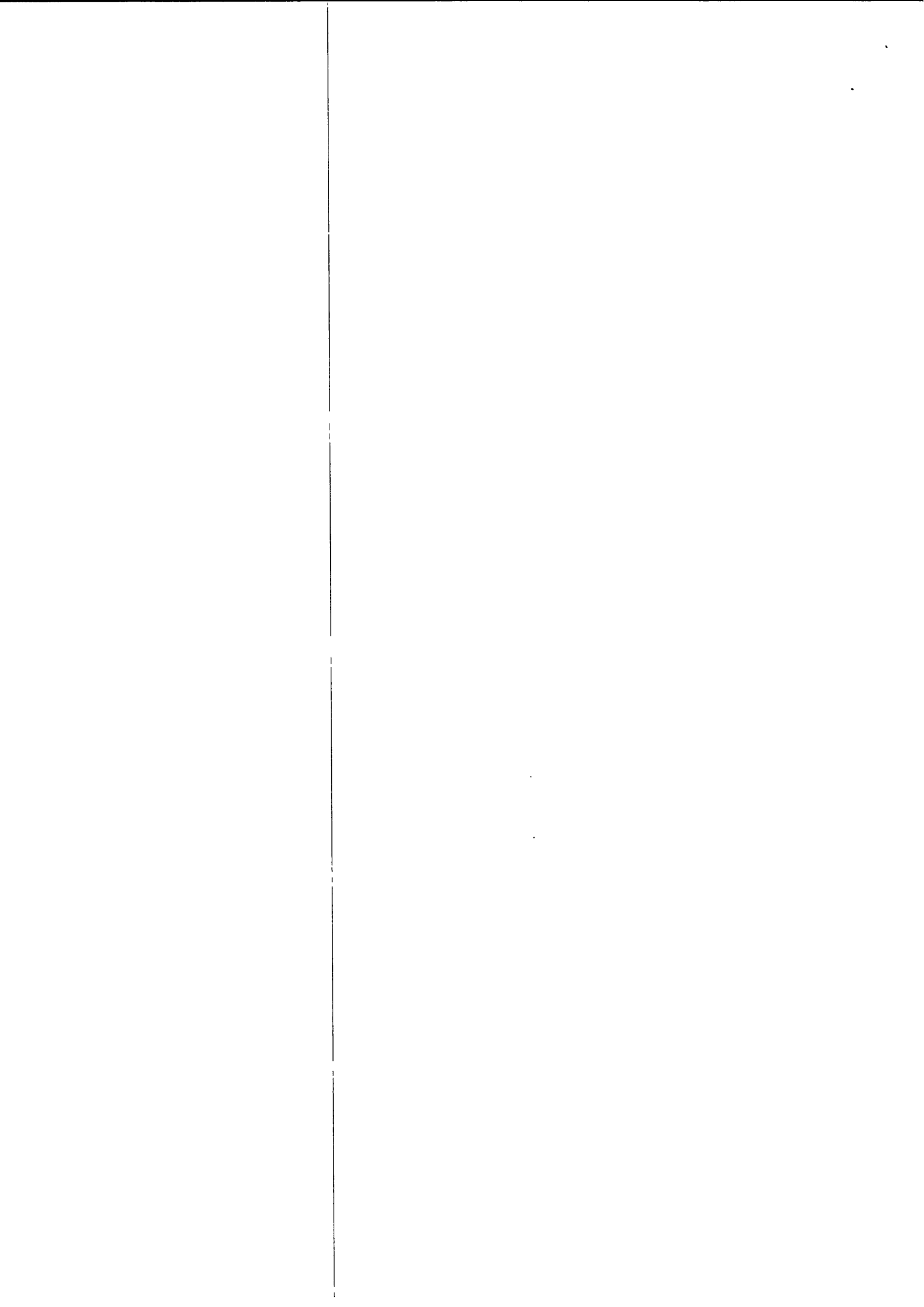


1

## BILAN SIMPLIFIÉ

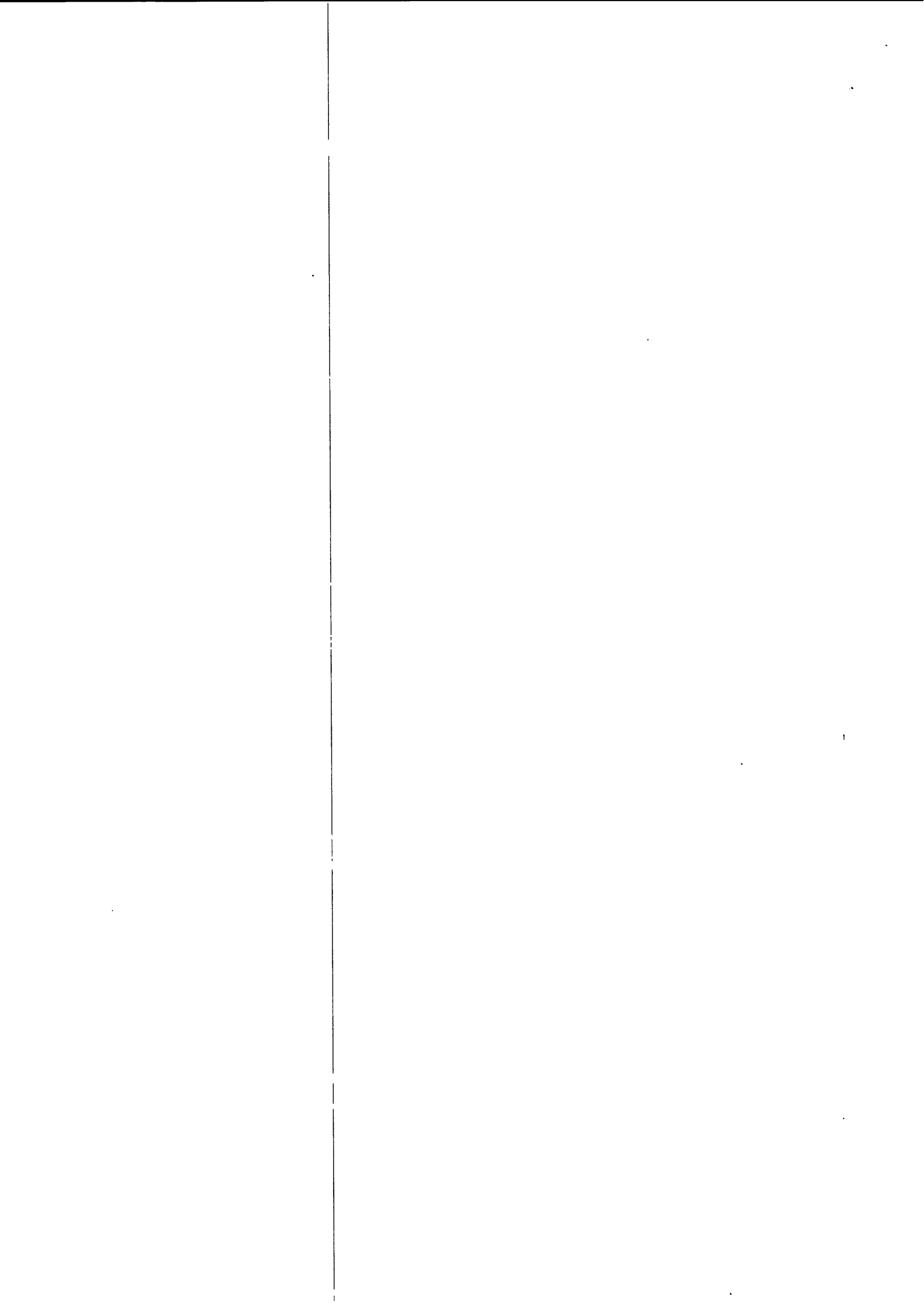
N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise SASU 2FAJ TAXI				Néant <input type="checkbox"/> *										
Adresse de l'entreprise 138 RUE GABRIEL PERI 93200 Saint-Denis														
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>9</td><td>1</td><td>2</td><td>8</td><td>6</td><td>1</td><td>3</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>						9	1	2	8	6	1	3	1	7
9	1	2	8	6	1	3	1	7						
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>			1	2	Durée de l'exercice précédent* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>			1	2					
1	2													
1	2													
				Exercice N clos le										
				<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>4</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	2	4	
3	1	1	2	2	0	2	4							
<b>ACTIF</b>														
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2										
				Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	190 000	012	190 000									
	Fonds commercial *													
	Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *	028	583	030	416									
	Immobilisations financières * (1)	040		042										
<b>Total I (5)</b>		044	190 583	048	190 416									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS													
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052										
	Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066										
	Créances (2)	068	11 208	070	11 208									
	Clients et comptes rattachés *													
	Autres* (3)	072		074										
	Valeurs mobilières de placement	080		082										
Disponibilités	084	2 342	086	2 342										
Charges constatées d'avance*	092		094											
<b>Total II</b>		096	13 550	098	13 550									
<b>Total général (I + II)</b>		110	204 133	112	203 966									
<b>PASSIF</b>														
				Exercice N I										
				NET										
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1 000									
	Écarts de réévaluation			124										
	Réserve légale			126										
	Réserves réglementées*			130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>131</td></tr></table> )	131			132									
	131													
	Report à nouveau			134	11 284									
	Résultat de l'exercice			136	9 331									
	Subventions d'investissement			137										
	Provisions réglementées			140										
<b>Total I</b>				142	21 615									
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>		154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	2 247									
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>169</td></tr></table> )	169			172	2 158								
	169													
	Comptes courants d'associés			173	177 946									
Autres dettes			175											
Produits constatés d'avance			174											
<b>Total III</b>				176	182 351									
<b>Total général (I + II + III)</b>				180	203 966									
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195									
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182									
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184									



2

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 2FAJ TAXI		Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>A — RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le [3   1   1   2   2   0   2   4   ]			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210			
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218 23 393		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230 41	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	23 434	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234
		Variation de stock (marchandises)*					236
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240	
Autres charges externes* :		(dont crédit bail : 7 303 - mobilier ..... - immobilier .....)				242 13 151	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 475)				244 560	
Rémunérations du personnel*						250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)						254 167	
Dotations aux provisions						256	
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	13 878		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							
Produits financiers (III) 280		Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300 225		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)</b>				310 9 331			
<b>B — RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312 9 331 314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)				251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU-TE (44 octies A) 987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		JEI (44 sexies A) 989				
	ZRD (44 terdecies) 127		ZRR (44 quindicies) 138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991		Investissements et souscriptions outre-mer 344				
	ZFANG (44 quaterdecies) 345						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies) 992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993				
	Créance report en arrière du déficit 346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A) 643		350		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B) 647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C) 648				
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F) 990				
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649						
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfices col.1 352 9 331 354		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables : * 346		dont imputés sur le résultat :		360			
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfices col.1 370 375			



3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SASU 2FAJ TAXI

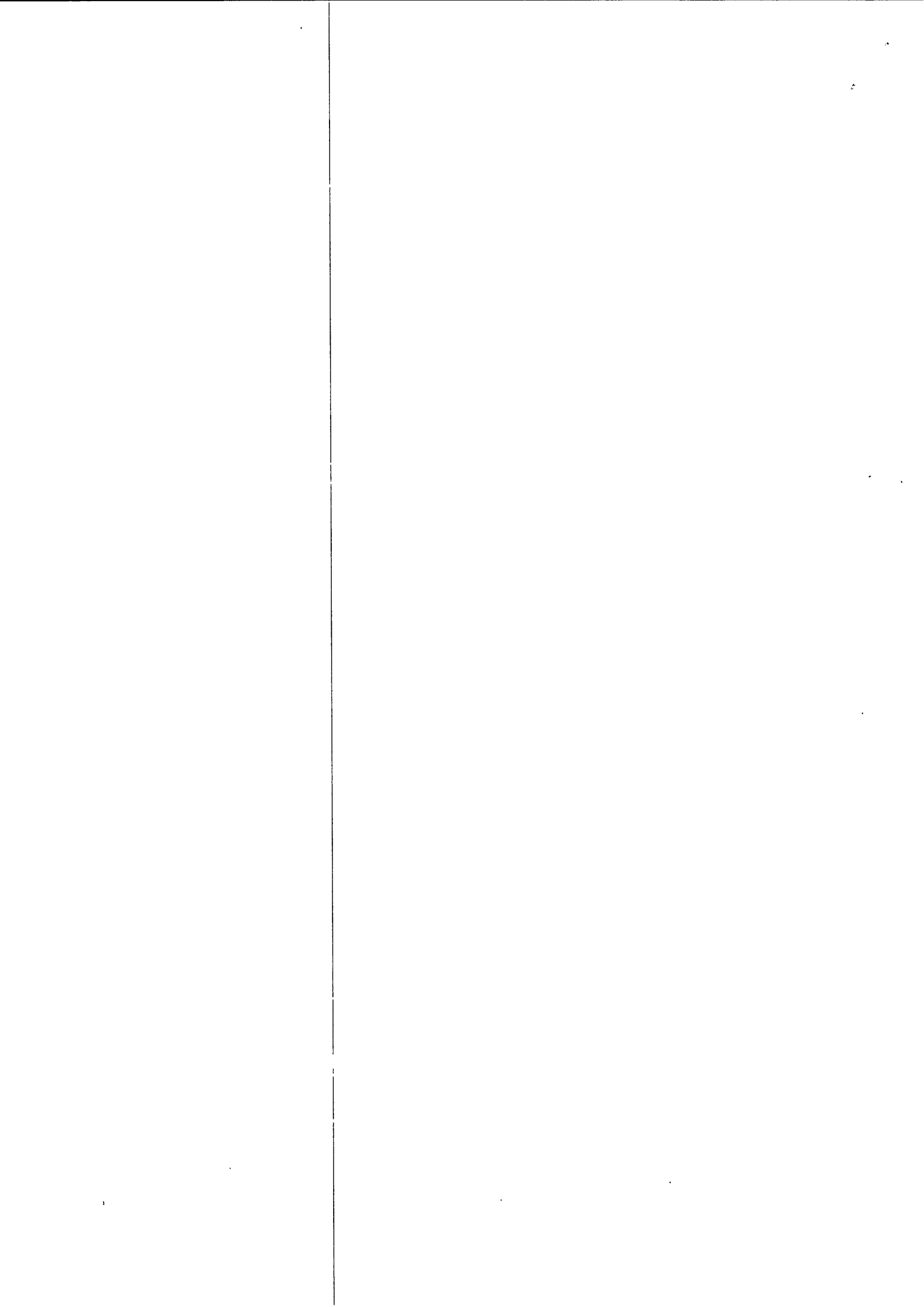
Néant  \*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	190 000	402		404		406	190 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	583	474		476	583				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	190 000	492	583	494		496	190 583				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562	1 67	564		566	1 67				
TOTAL		570		572	1 67	574		576	1 67				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme*	Long terme							
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

© Sage

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de



Désignation de l'entreprise : SASU 2FAJ TAXI Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

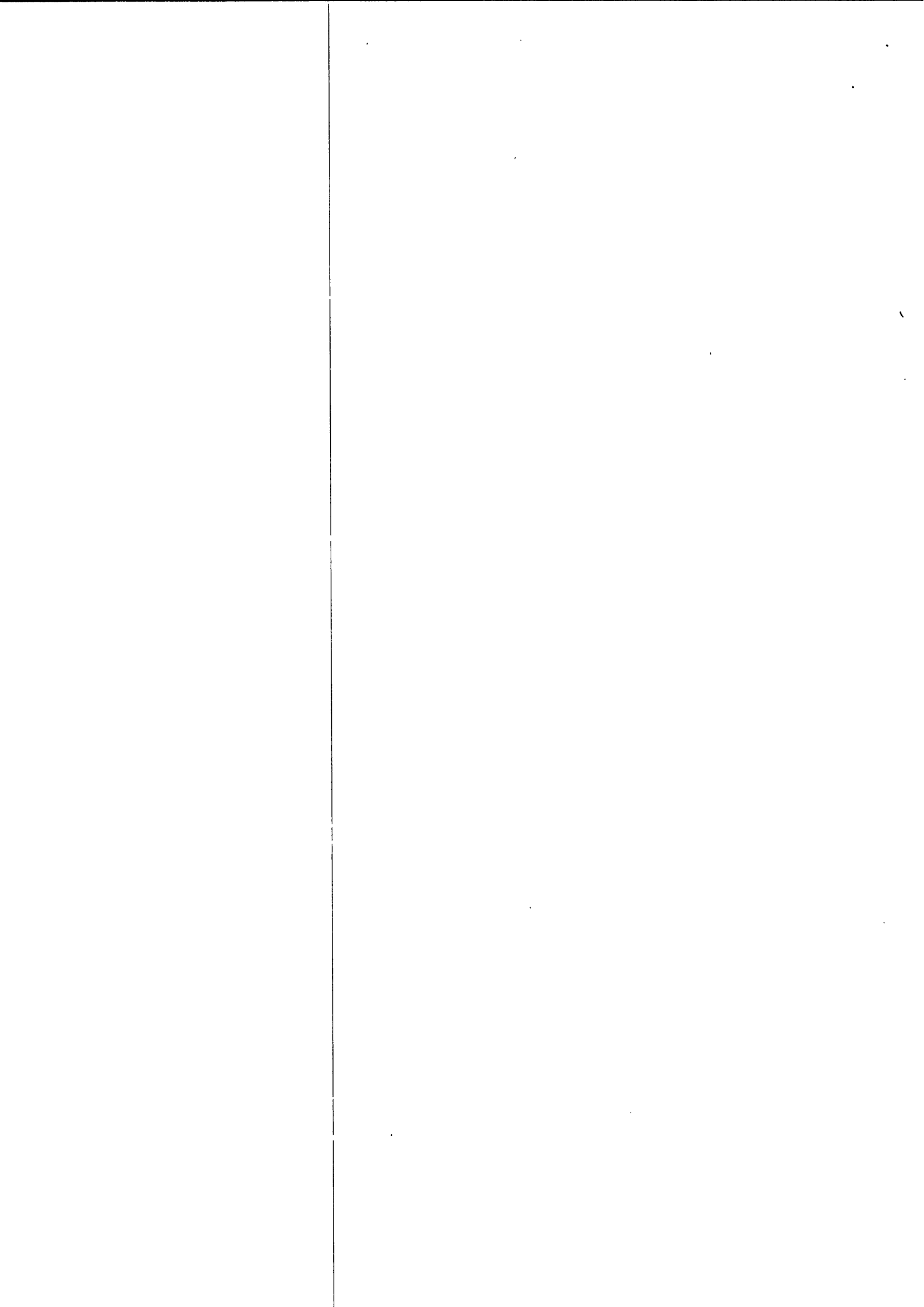
**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	346
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice 982 ter
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984 346
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870 346

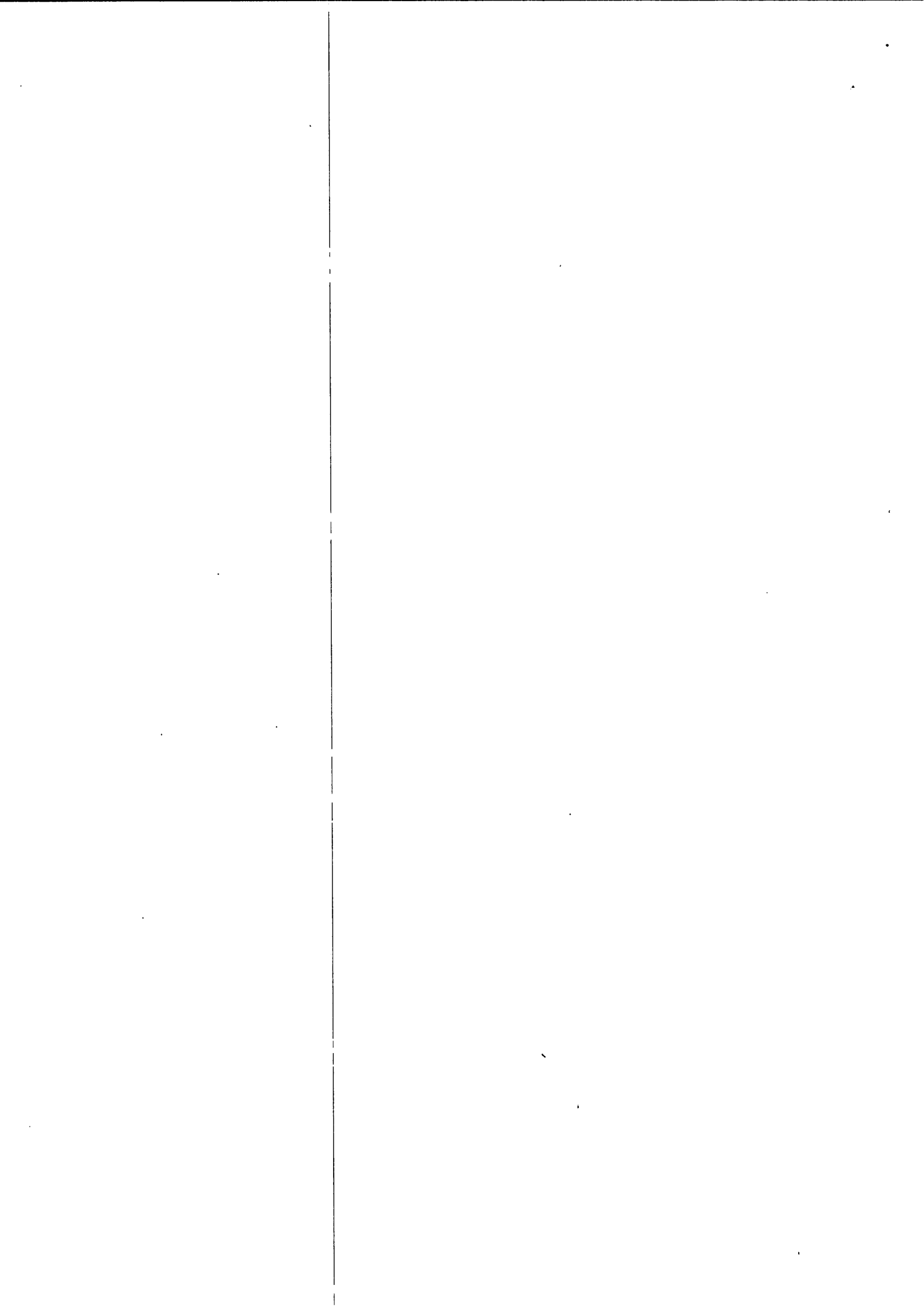
**III DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374 4 239
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378 2 081
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.



Désignation de l'entreprise : SASU 2FAJ TAXI		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
		dont apprentis 657	
		dont handicapés 651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		TOTAL 1 106	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		TOTAL 2 144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		TOTAL 3 152	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 137	
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024 du 160 au	
Date de cessation		186	



6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 9 1 2 8 6 1 3 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2FAJ TAXI

ADRESSE (voie) 138 RUE GABRIEL PERI

CODE POSTAL 93200 VILLE Saint-Denis

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

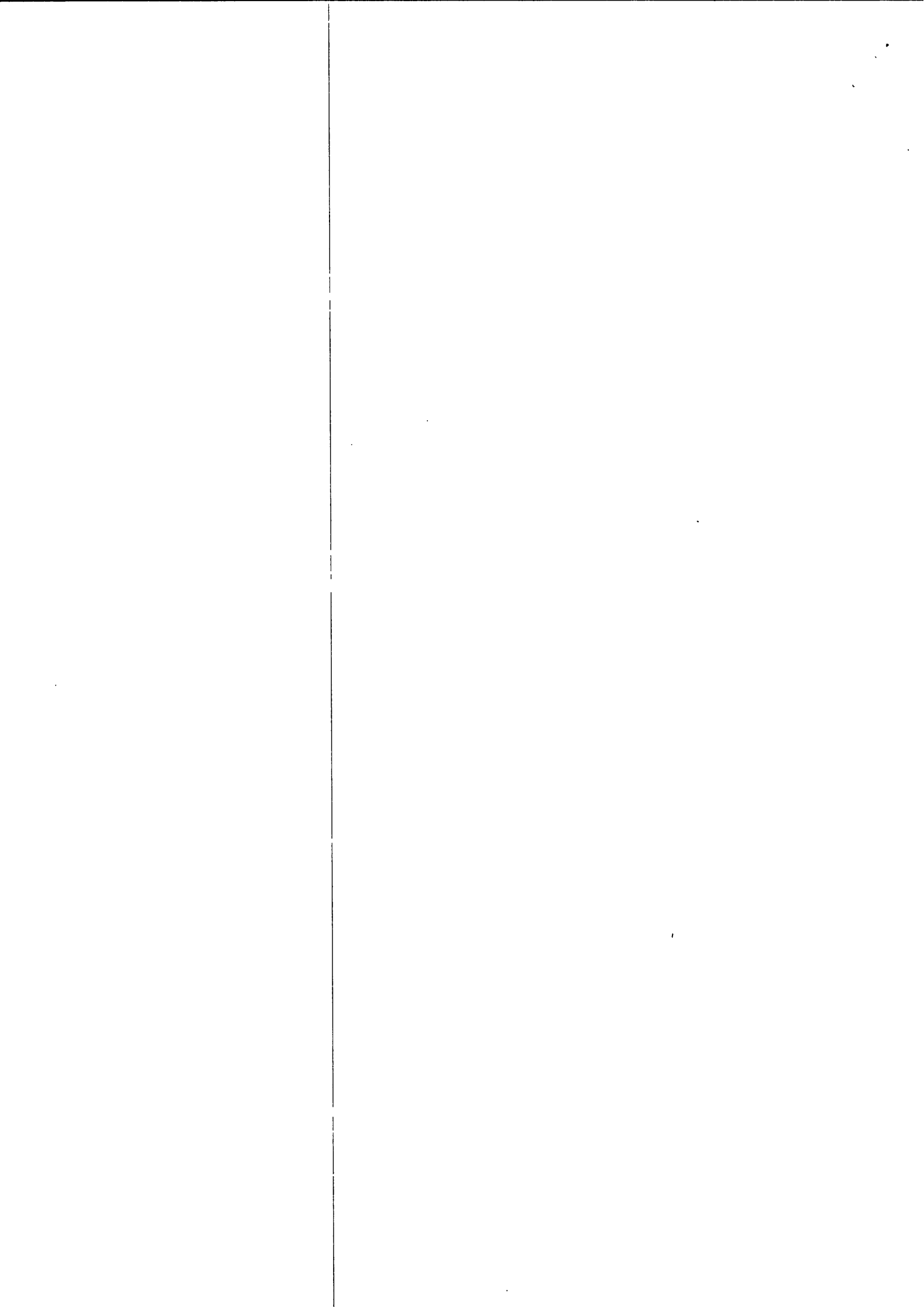
Code Postal  Commune  Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



**7** FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

<sup>(1)</sup> Néant  \*

EXERCICE CLOS LE | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 4 |

SIREN | 9 | 1 | 2 | 8 | 6 | 1 | 3 | 1 | 7 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SASU 2FAJ TAXI |

ADRESSE (voie) | 138 RUE GABRIEL PERI |

CODE POSTAL | 93200 | VILLE | Saint-Denis |

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
--	-----	--

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

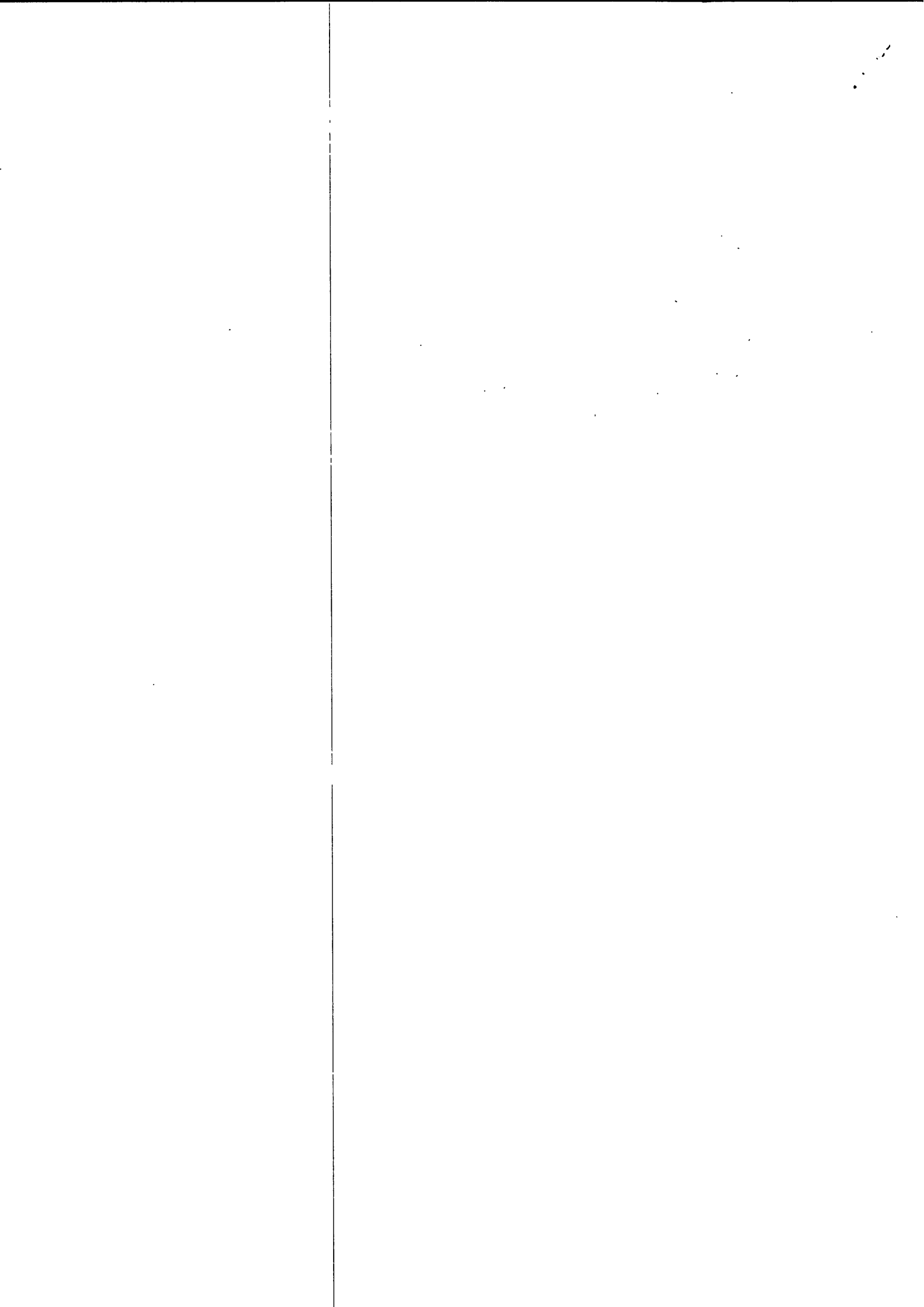
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

En date du **20-05-2025**

**2FAJ TAXI**

SASU au capital de 1000 € ("mille Euros" )

dont le siège social se situe au : 138 RUE GABRIEL PERI, 93200 SAINT-DENIS

enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 912861317

Je soussigné BEN SLAMA ANIS, agissant en qualité de Président et seul associé de la société 2FAJ TAXI , a pris des décisions portant sur les points suivants :

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31-12-2024
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31-12-2024
3. Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 31-12-2024

**Résolution n°1 : Approbation des comptes**

L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

**Résolution n°2 : Affectation des résultats**

L'associé unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un gain de 9331€ ("neuf mille trois cent trente et un Euros"). Il est décidé d'affecter le montant de ce gain comme suit :

Au report à nouveau pour un montant de 9331 €.

**Résolution n°3 : Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 31-12-2024**

L'associé unique atteste qu'aucune convention réglementée telle que définie à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31-12-2024

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à **SAINT-DENIS** Le **20-05-2025**

Signature de l'associé unique



